

REP au Québec : évolution, collaboration et perspectives d'avenir

EPR in Québec:
evolution, collaboration and the path
forward

Sabrina Charron

Directrice des opérations, Programmes Pneu et REP

Operations Manager, EPR and Tire Stewardship Program



Plan de contenu

1. Rôle de RECYC-QUÉBEC
2. Historique réglementaire
3. Présentation des programmes
4. Défis et opportunités
5. Mandat de RECYC-QUÉBEC

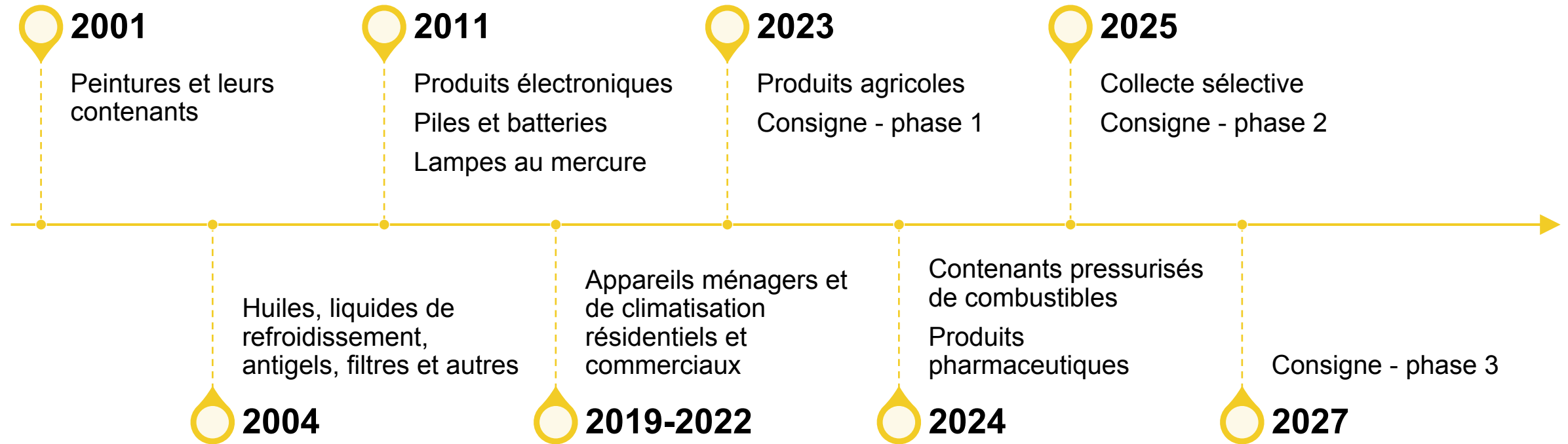
RECYC-QUÉBEC

Mandat de surveillance de la responsabilité élargie des producteurs (REP)

RECYC-QUÉBEC est une société d'État ayant plusieurs responsabilités, dont celle d'octroyer la reconnaissance et de veiller à la reddition de compte des programmes de récupération et de valorisation des produits visés par la REP au Québec, incluant la consigne et la collecte sélective.

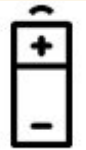


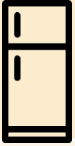
Historique réglementaire



Présentation des programmes

Programmes actifs en 2024 au Québec

Produit	Catégorie de produits visés par le Règlement	Organismes de gestion reconnus par RECYC-QUÉBEC	Programmes individuels
	Huiles usagées , incluant leurs contenants et filtres Antigels et liquides de refroidissement , et leurs contenants et filtres Contenants aérosols des nettoyeurs à freins		
	Lampes au mercure incluant les tubes fluorescents et les ampoules fluocompactes		
	Peintures incluant les aérosols et les contenants		
	Piles et batteries incluant les piles rechargeables et non rechargeables et les produits détenant des piles comme composantes		
	Produits électroniques incluant les ordinateurs et périphériques, portables, écrans, cellulaires, téléviseurs, équipement audio et vidéo, etc.		

Produit	Catégorie de produits visés par le Règlement	Organismes de gestion reconnus par RECYC-QUÉBEC	Programmes individuels
	Appareils ménagers et de climatisation incluant les climatiseurs, fours, lave-vaisselle, réfrigérateurs, congélateurs, machines à laver, sèche-linge, etc.		
	Appareils ménagers et de climatisation commerciaux ou institutionnels incluant les réfrigérateurs, les congélateurs, les cellules de refroidissement, les celliers réfrigérants, les machines à glaçons, les distributeurs d'aliments ou de boissons réfrigérants	  	
	Produits agricoles incluant les films, les filets et les ficelles, les tubes et leurs embouts, les sacs et les toiles de foin, les autres sacs et contenants de plastique conçus pour un usage agricole, les plastiques acéricoles, les pesticides de classes 1à3 et les semences enrobées de pesticides, etc.		
	Produits pharmaceutiques incluant les produits médicaux, les produits de santé naturels et les objets piquants, coupants ou tranchants (incluant les mêmes produits pour animaux de compagnie)		
	Contenants pressurisés de combustibles Incluant les contenants de gaz pressurisés à usage unique et les contenants à usage multiple (dans les territoires nordiques seulement) tels que le propane, le butane, l'isobutane ou le propylène		

Modernisation des systèmes de consigne et de collecte sélective

Produit	Catégorie de produits visés par le Règlement	Organisme de gestion désigné par RECYC-QUÉBEC
Contenants consignés 	<u>Novembre 2023</u> : Contenants de bière et de boissons gazeuses déjà consignés et tous les contenants d'aluminium (ex. : canettes de jus, de cidre ou d'eau pétillante) <u>Mars 2025</u> : Tous les contenants de boissons de type « prêtes-à-boire » de 100 millilitres à 2 litres en plastique <u>Mars 2027</u> : Tous les contenants de boissons de type « prêtes-à-boire » de 100 millilitres à 2 litres en verre et multicouche	
Collecte sélective 	Contenants non consignés, emballages et imprimés déjà visés par le régime de compensation actuel. Produits servant à la préparation ou à la consommation de produits alimentaires (ex. : pailles et ustensiles), des imprimés dont l'utilité est de moins de cinq ans (ex. : guides de voyage, de vin ou d'auto, volumes scolaires, etc.) et des contenants et emballages servant à supporter ou à présenter un produit (ex. : crochets, cintres)	

Défis et opportunités



Resquilleurs

Certains producteurs ne deviennent pas membres des programmes, et ce, malgré de nombreux efforts entrepris par l'OGR, RECYC-QUÉBEC et le Ministère. Les producteurs non-membres ne facturent pas les écofrais, créant des enjeux de compétitivité. Ce sont également des revenus qui échappent au programme.

Un accompagnement accru des producteurs pourrait être mis en place, notamment lors de la désignation de nouveaux produits.



Programmes individuels

Pour certaines catégories de produits, il existe des programmes individuels actifs. Ce sont des producteurs qui ont démarré leur propre programme plutôt que de joindre le programme déjà existant.

Bien que certains programmes individuels fonctionnent bien et respectent la majorité des éléments du règlement, d'autres ne respectent pas les exigences. Il est actuellement difficile d'agir sur ces programmes. Un accompagnement accru de ces programmes est nécessaire.



Réseaux parallèles

Pour certaines catégories de produits, il existe des réseaux parallèles de récupération. Il s'agit d'entreprises qui récupèrent, réemploient ou recyclent des produits visés par le Règlement sans être membre de l'OGR et donc, sans déclarer les quantités récupérées.

Un accompagnement accru de ces entreprises permettrait aux programmes existants de déclarer davantage de quantités et ainsi obtenir de meilleurs taux de récupération.





Réemploi

Bonifier le réemploi avantagerait plusieurs des programmes existants. D'importantes quantités réemployées transitent actuellement via des réseaux parallèles et ne sont pas comptabilisées par les programmes.

Les entreprises d'économie sociale doivent être mises à contribution. Plusieurs entreprises œuvrent dans des secteurs liés au réemploi.



ISÉ

Un effort de concertation, voir de mise en commun devrait être mis de l'avant afin de maximiser les effets des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation entre les divers organismes de gestion et RECYC-QUÉBEC.

Des montants importants sont investis en ISÉ chaque année par l'ensemble des programmes : il faut maximiser les campagnes et les outils par les réseaux existants.



Sous-catégories

Certaines sous-catégories de produits devraient être revues. L'objectif est de clarifier les produits visés et s'assurer de l'adéquation des produits avec les catégories.

Pour certaines catégories, il serait pertinent de regarder l'harmonisation avec les autres provinces canadiennes afin d'ajouter les produits manquants au Québec. Plusieurs programmes existent dans plus d'une province. Cette harmonisation faciliterait les déclarations des producteurs.



Merci

Pour nous joindre

rep@recyc-quebec.gouv.qc.ca

Site internet

www.recyc-quebec.gouv.qc.ca